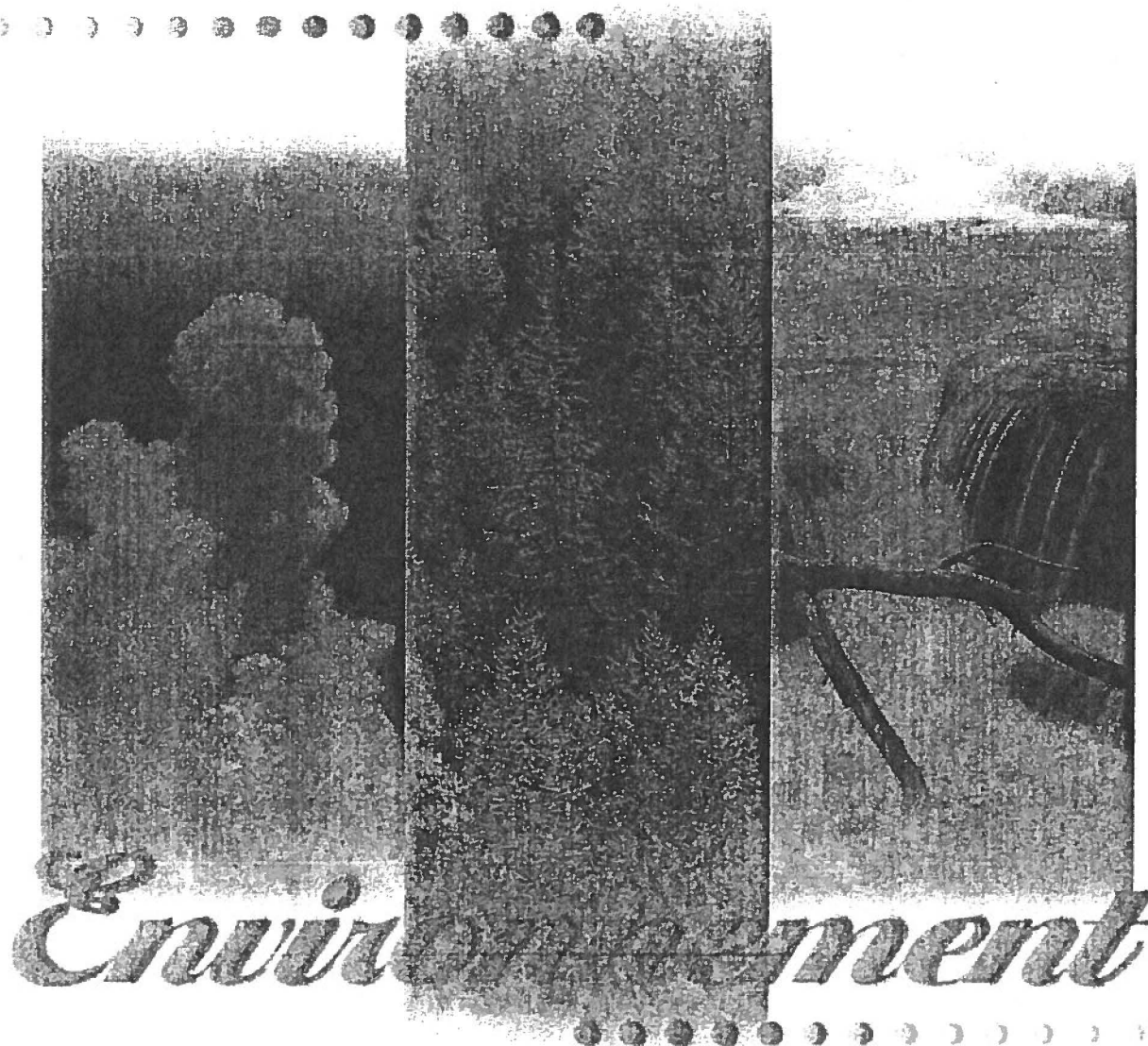


ÉVALUATIONS ENVIRONNEMENT*Avis sur la recevabilité de l'étude d'impact*

**Projet de déviation de la route 117
sur le territoire de la Municipalité de L'Annonciation
par le ministère des Transports**



Avis sur la recevabilité de l'étude d'impact

**Projet de déviation de la route 117
sur le territoire de la Municipalité de L'Annonciation
par le ministère des Transports**

Dossier 3211-05-38

Le 1^{er} mars 2002

INTRODUCTION

Dans le cadre de la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement, à l'étape de l'avis sur la recevabilité, la Direction des évaluations environnementales a le mandat de vérifier si l'étude d'impact concernant le projet de déviation de la route 117 sur le territoire de la Municipalité de L'Annonciation, par le ministère des Transports, répond de façon satisfaisante à la directive ministérielle émise pour ce projet.

Le présent document résulte de cette vérification et constitue l'avis du ministère de l'Environnement (MENV) sur la recevabilité de l'étude d'impact.

Ce document présente un historique des principales étapes de la procédure réalisées à ce jour, une description sommaire du projet, la liste des organismes consultés, l'évaluation de la recevabilité de l'étude d'impact et finalement, la recommandation au ministre.

1. HISTORIQUE DU DOSSIER

Le tableau suivant présente la chronologie des principales étapes franchies par le projet dans le cadre de la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement.

Date	Événement
1983-02-02	Réception de l'avis de projet au ministère de l'Environnement
1983-06-06	Délivrance de la directive
2001-06-18	Réception de l'étude d'impact
2001-06-29	Consultation intra et interministérielle sur la recevabilité de l'étude d'impact
2001-08-30	
2001-08-30	Envoi au promoteur d'une série de questions et commentaires dans le cadre de l'analyse de recevabilité de l'étude d'impact
2002-02-21	Réception des réponses de l'initiateur aux questions et commentaires

2. DESCRIPTION DU PROJET

Le projet du ministère des Transports (MTQ) consiste à dévier une section de la route 117 de façon à contourner le noyau urbain de la Municipalité de L'Annonciation, située dans la Municipalité régionale de comté des Laurentides. Ce projet s'inscrit dans le cadre de l'amélioration globale de la route 117 que le MTQ poursuit depuis plus de 20 ans. Ainsi, cette route a déjà été déviée à Saint-Jovite et à La Conception et a été portée à quatre voies jusqu'aux portes de Labelle, à 15 km au sud de L'Annonciation.

Pour le promoteur, ce projet est rendu nécessaire, notamment en raison du flux grandissant de circulation de transit et du camionnage qui entraîne des problèmes de congestion et de sécurité dans le noyau villageois. L'augmentation de la circulation entraîne également une détérioration accrue de la qualité de vie dans le village ainsi que des conflits potentiels avec la vocation commerciale et de centre de services de la municipalité.

Le MTQ a défini une zone d'étude et, tenant compte de la sensibilité des différentes composantes du milieu, a élaboré un tracé de déviation à l'ouest de la route actuelle. Suite à des consultations menées auprès des publics concernés, le MTQ a procédé à l'optimisation du tracé retenu. Les principaux impacts potentiels du projet concernent la qualité de vie des résidents pendant les travaux et, une fois le projet complété, la possibilité de pertes de revenus pour les commerces du village qui dépendent davantage de la clientèle de transit.

Le coût du projet retenu est évalué à 16 130 000 \$. Il comprend la construction d'une section de route de 7,7 km de longueur pourvue de deux voies de circulation de 3,7 m chacune avec des accotements pavés de 3 m de part et d'autre.

3. ÉVALUATION DE LA RECEVABILITÉ DE L'ÉTUDE D'IMPACT

L'évaluation de la recevabilité de l'étude d'impact a été réalisée par le Service des projets en milieu terrestre de la Direction des évaluations environnementales, en collaboration avec les directions suivantes du MENV :

- la Direction régionale des Laurentides ;
- la Direction des politiques du secteur municipal ;
- la Direction du patrimoine écologique ;

et les ministères et organismes suivants :

- la Société de la Faune et des parcs du Québec ;
- Tourisme Québec ;
- le ministère des Affaires municipales et de la Métropole ;
- le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation ;
- le ministère de la Culture et des Communications ;
- le ministère de l'Industrie et du Commerce ;
- le ministère de la Sécurité publique.

L'avis sur la recevabilité a été formulé à partir de l'analyse des documents suivants :

- ROCHE - MINISTÈRE DES TRANSPORTS. *Déviation de la route 117 à L'Annonciation, Étude d'impact sur l'environnement*, novembre 2000, 109 pages et annexes ;
- MINISTÈRE DES TRANSPORTS, *Déviation de la route 117 à L'Annonciation, Résumé de l'étude d'impact sur l'environnement*, avril 2001, 17 pages ;

- MINISTÈRE DES TRANSPORTS. *Déviation de la route 117 à L'Annonciation, Réponses aux questions et commentaires du ministère de l'Environnement*, février 2002, 14 pages, 1 annexe.

L'exercice d'évaluation a soulevé un certain nombre de questions et de commentaires. Ils ont été transmis au promoteur pour qu'il y donne suite. Ces renseignements supplémentaires portaient principalement sur le contexte du projet, les impacts potentiels sur l'alimentation en eau potable, les mesures d'urgences et les programmes de suivi environnemental. Le promoteur a répondu à ces questions et commentaires dans un document complémentaire à l'étude d'impact déposé en février 2002.

RECOMMANDATION AU MINISTRE

À la suite de l'examen des documents fournis et des résultats des consultations menées sur l'étude d'impact et les documents l'accompagnant, nous sommes d'avis que ceux-ci répondent de façon satisfaisante aux exigences de la directive ministérielle.

En conséquence, le ministre peut rendre publique l'étude d'impact déposée et indiquer à l'initiateur du projet d'entreprendre l'étape d'information et de consultation publiques prévue par règlement du gouvernement.



Denis Talbot
Chargé de projet
Service des projets en milieu terrestre